

## Marie Moret à Antoine Piponnier, 26 octobre 1895

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation 7 p. (303r, 304r, 305r, 306r, 307r, 308r, 309r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familière de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 26 octobre 1895, consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47194>

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [26 octobre 1895](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familière

### Description

Résumé Marie Moret indique à Antoine Piponnier qu'Émile Laporte lui a dit avoir adressé le manuscrit et les épreuves du compte rendu de l'assemblée générale de l'Association du Familière à François Bernardot. Marie Moret expose à Piponnier une synthèse de ses recherches sur l'historique des récompenses versées au profit du travail à l'occasion de la fête du Travail du Familière depuis 1867, et elle sollicite son concours pour compléter les informations qui lui font défaut. Elle définit trois périodes : de 1867 à 1875, 2000 F sont alloués aux travailleurs, à l'organisation d'un banquet ou aux familles nécessiteuses ; de 1876 à 1880, répartition de dividendes ; à partir de 1880, 2 % des bénéfices sont mis à

disposition du conseil de gérance pour récompenser des services exceptionnels.  
Support

- Le nom du correspondant, Piponnier, est manuscrit au stylo-bille sur la copie de la lettre, à la suite de l'appel de la lettre « Cher Monsieur ». Les derniers mots de la lettre sont manuscrits à la mine de plomb.
- Un signet portant le nom de Piponnier manuscrit au stylo-bille est placé entre les folios 302 et 303 du registre de la correspondance ; le signet est rédigé au dos d'un morceau de papier imprimé au nom de Paul Decourcelle, docteur en médecine, conseiller municipal de Guise et candidat de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste [vers 1968].

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Archives](#), [Fête du Travail du Familistère](#), [Prix et récompenses](#), [Travail](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Laporte, Émile](#)
- [Roger et Laporte](#)

Œuvres citées« Société du Familistère de Guise. Assemblée générale ordinaire du 6 octobre 1895 », *Le Devoir*, t. 19, 1895, p. 641-674. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.19/640/100/768/0/0>, consulté le 19 septembre 2021]

Événements cités

- [Fête du Travail du Familistère \(1er-3 mai 1880, Guise\)](#)
- [Fête du Travail du Familistère \(2 juin 1867, Guise\)](#)
- [Fête du Travail du Familistère \(6 mai 1877, Guise\)](#)
- [Fête du Travail du Familistère \(1875, Guise\)](#)

Lieux cités

- [Nièvre \(France\)](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023  
Dernière modification le 10/10/2023

Nîmes le 26 octobre 1893 nombré  
de trente-cinq, non titrés, 17 lettres de  
nos amis, tout empêché en campagne,  
cher Monsieur, il a pu être détruit  
par suite de la propagation indéfinie.

Je vous confirme ma lettre du 20<sup>me</sup>. Hier,  
à l'imprimerie, M. Emile Lepoer m'a fait  
avoir adressé les épreuves et le manuscrit du  
compte rendu assemblée générale à M.  
Bernardot, en le priant de retourner le  
tout, etc.

Variez pas pour de monsieur présent  
pli, j'écris de gros ! Et l'obligé pour lequel  
je vous écris est si intéressant dans le  
relatif des efforts de J. B. André Godin  
en faveur du travail !

ci-joint je vous envoie un tableau  
de chiffres condamnant les ~~dettes~~ du travail  
depuis leur formation en 1867 jusqu'à nos  
jours.

Trois divisions s'imposent de suite à  
l'examen :

— 1<sup>e</sup> La période de 1867 (inauguration de la  
petite travail) à 1873. (M. Godin renonçant au  
mandat de député versé à Guise fin <sup>3<sup>me</sup></sup> 1873.)

Durant cette période les frais annuels  
de la tête du travail ne dépassent pas 6000 fr.  
y compris une somme de 2000 fr. laquelle est

Nîmes le 26 octobre 1898 le nombre  
de volumes de la collection de  
l'Académie des sciences de l'Institut  
de France est de 1000 volumes.  
Cher Monsieur, je vous prie de me faire  
savoir si la collection de l'Académie  
de l'Institut de France est complète.  
Je vous confirme ma lettre du 20<sup>me</sup>. Hier,  
à l'imprimerie, M. Emile Lepoer m'a fait  
adresser les épreuves et le manuscrit du  
prochain assemblée générale à M.  
Bernardot, en le priant de retourner le  
manuscrit au renseignement sur ce que  
l'auteur a fait en l'occurrence.

Ne vous faites pas peur de mon gros présent  
M. Li, j'écris à gros ! Et l'obligé pour lequel  
je vous écris est si intéressant dans le  
relatif ces efforts de J. B. André Godin  
en faveur du travail !

en faveur de travail. Ci-joint je vous envoie un Tableau de chiffres concernant les Dotations du travail depuis leur fondation en 1867 jusqu'à nos jours.

trois divisions s'imposent de suite à l'examen :

- 1<sup>e</sup> La période de 1867 (inauguration de la  
Secteur travail) à 1873. (M. Godin renonçant au  
mandat de député rendue à Guise fin X<sup>me</sup> 1873.)

Durant cette période les frais annuels de la tête du travail ne dépassent pas 6000 fr. y compris une somme de 2000 fr. laquelle est

stantôt répartie entre un certain nombre de travailleurs, par divers systèmes de cotations, tantôt employée en banquets, tantôt versée aux familles nécessiteuses, par suite de la prolongation indéfinie de la crise industrielle.

L'année 1871 est en blanc ; mais c'était l'année de l'invasion, ce n'est pas à saffir pour expliquer l'absence de fête.

Il ne me manque, pour cette période, qu'un renseignement sur ce qui a pu être fait en 1873.

Ca-t-on, comme l'année d'avant, versé les 2000 fr. aux nécessiteux ?

Par les copies de lettres de M. Godin, je vois qu'alors nous voyageions dans la Nièvre et que M. Godin écrivait à M. Dequeurne (louchant la tête du travail) la lettre dont je vous envoie ci-joint copie. Peut-être rappellera-t-elle à M. Dequeurne quelque chose sur la tête d'alors. Si non je m'en passerai (je n'ai pas les lettres de M. Dequeurne sur lesquelles répond la lettre de M. Godin) ; mais je vois que le 16 mai nous étions déjà installés à Versailles, la tête du travail en 1873 a donc dû

suivre les procédés hésitants, ou du moins n'avoir rien de particulièrement instructif à relever.

— 9<sup>e</sup> La deuxième période va de 1876 (reinstalation de M. Godin au Familistère) à 1880. (Année de la constitution léale de l'association. Le pacte fut signé le 15 août.)

En cette même période le "Désir" fut fondé, mais 1876. Le discours de M. Godin à la tête du travail de cette année - là montre qu'un dividende était alloué au travail et qu'il devrait être "d'au moins 8 % comme l'année d'avant".

Donc, il y avait en aussi répartition de dividende en 1877 ; ce qui concorde du reste avec les chiffres que nous trouverons lorsque le tableau ci-joint reproduit en regard des années 1876, 77, 78, 79 sous la rubrique : Dividendes. Car, en 1876 aussi, il a dû y avoir répartition de dividende ; on ne peut expliquer autrement le chiffre de 11 740 fr., si différent de la somme de 2 000 fr. jusqu'à répartie aux travailleurs hors ligne. Néanmoins, il y a

en choix dans le personnel appelé à recevoir ce dividende et si vous pourriez, pour chacune de ces années, me dire le nombre d'hommes et le nombre de femmes qui y ont participé, vous me fourniriez un renseignement intéressant pour mon travail.

En outre, hier Monsieur, j'vous prie instamment de bien vouloir, si possible, vérifier si les anciens titres distribués dans la période de 1876 à la constitution de l'association ont été faits d'après un seul modèle, ou d'après plusieurs, et de bien vouloir ou m'en envoyer un spécimen ou m'en faire lever le Duplicata.

Encore un mot touchant l'année 1877. "Le Deroir" n'existe pas; mais j'ai en mains le sommaire du discours de M. Godin à la Fête du travail et il dit que "21.289<sup>5</sup> sont alloués comme primes au travail."

Vous m'avez donné, vous, le chiffre de 66 419 fr. qui, nous l'avons vu plus

haut, était un dividende au travail  
calculé sur la base de 4% <sup>rendement</sup>  
des 21.289 fr. dont parle M. Godin  
sont-ils eux-mêmes compris dans ces  
66.419 ? Il me serait bien inté-  
ressant de posséder une éclaircie  
à ce sujet.

— 3<sup>e</sup> La période de 1860 à nos jours  
constitue la troisième et dernière  
vision. Le chiffre des 2% mis à  
la disposition du conseil fixe la  
part des travaux exceptionnels ; Le  
nombre des personnes appaltées à en  
bénéficier est proclamé aux Actes du  
travail ainsi que l'indication du  
chiffre alloué personnellement à <sup>je</sup> ~~le~~  
qui donc qu'à suivre "Le Dernier"  
pour être fixée. Malgré cela, il me  
manque encore pour cette période  
quelques renseignements et je vous  
serai bien obligé si vous pourrez  
me les fournir, ainsi.

En 1860 à la tête du travail,  
Godin expose les grandes lignes du  
Pacte statutaire qui va être signé le

13 aout suivant mais il ne fait aucune allusion ni au dividende à allouer cette année-là au travail comme on le faisait depuis 1876, ni à des récompenses pour travaux exceptionnels.

Quelque chose a dû être fait, pourtant. Quoi donc ?

Est-ce à ce moment-là qu'on a porté, au 30 juin, l'inventaire annuel qui, autrefois, se faisait fin Décembre ; et cela entraînait-il pour quelque chose dans l'absence de toute notice sur le point qui m'occupe ?

En 1881-82 le "Désir" à la date du travail porte que 292 personnes recevront des récompenses exceptionnelles. M. Godin dit que "la somme qui leur sera allouée ne sera pas inférieure à 10 000 fr." à l'assemblée générale suivante on voit que les 2% mis à la disposition du Conseil fournissent un total de 19.363,30 ; mais rien n'est dit touchant

la part faite aux 199 lauréats ci-dessus.  
Comment la question s'est-elle  
réglée?

En 1882-83 "Le Droit" ne contenait pas un mot sur les récompenses exceptionnelles, si ce n'est que les 2% à la disposition du Conseil constituaient, cette année-là, une somme de 10.064, 18. En 1888-89 nouvelle et semblable lacune. La fête du travail est combinée avec l'inauguration de la statue du Maublède, et pas un mot n'est dit des récompenses exceptionnelles. À l'assemblée générale suivante, on voit que les 2% de cette année-là constituaient un total de 10.493, 21.

Je vous remercie vivement à l'avance, cher Monsieur, des renseignements complémentaires que vous pourrez me donner sur chacun des points que je vous signale et je vous prie de bien vouloir exprimer mes remerciements aux personnes qui pourront vous aider à leurs souvenirs pour la période où nous n'étions pas avec nous.

Enfin, je vous serai bien obligé de vérifier s'il y a lieu les inexactitudes de chiffres ou autres que vous pourrez constater dans le tableau ci-joint.